

## Pièces à fournir dans le cadre de votre demande de congés longs ou de retraite pour invalidité

### Pour l'octroi d'un congé long :

- votre courrier (cf. modèle)
- la copie de votre dernier avis d'arrêt de travail
- un certificat médical « administratif » justifiant votre demande, sans données médicales (de votre médecin traitant OU spécialiste)
- l'ensemble des éléments médicaux concernant votre pathologie faisant l'objet de votre demande, sous pli confidentiel

### Pour le renouvellement d'un congé long :

- votre courrier (cf. modèle)
- un certificat médical « administratif » justifiant votre demande, sans données médicales (de votre médecin traitant OU spécialiste)
- l'ensemble des éléments médicaux concernant votre pathologie faisant l'objet de votre demande, sous pli confidentiel

### Pour l'octroi d'un congé long fractionné :

- votre courrier précisant le fractionnement souhaité (cf. modèle)
- la copie de votre dernier avis d'arrêt de travail
- un certificat médical « administratif » justifiant votre demande, sans données médicales (de votre médecin traitant OU spécialiste)
- l'ensemble des éléments médicaux concernant votre pathologie faisant l'objet de votre demande, sous pli confidentiel
- votre protocole de soins sous pli confidentiel (traitement médical et programmation de vos soins)

### Pour la demande d'une mise en retraite pour invalidité :

- votre courrier (cf. modèle)
- un certificat médical « administratif » justifiant votre demande, sans données médicales (de votre médecin traitant OU spécialiste)
- l'ensemble des éléments médicaux concernant votre pathologie faisant l'objet de votre demande, sous pli confidentiel